

Communiqué de presse

FRÉQUENCES OUTRE-MER

Attribution de fréquences en Guyane dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, en Guadeloupe et en Martinique dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, à La Réunion dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz et à Mayotte dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz : résultats des enchères principales

19 décembre 2024

Les enchères principales pour l'attribution de fréquences en Guyane dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, en Guadeloupe et en Martinique dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, à La Réunion dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz et à Mayotte dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, se sont déroulées le **17 décembre 2024**.

Pour rappel, la phase d'instruction des dossiers de candidatures, dont les résultats ont été communiqués par l'Arcep le 21 novembre 2024¹, a permis de déterminer les fréquences exactes attribuées à chaque lauréat en Guyane dans la bande 2,1 GHz, à La Réunion dans la bande 2,1 GHz et à Mayotte dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz, ainsi que les quantités de fréquences attribuées dans la bande 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique, sous réserve que les procédures d'attribution soient menées à leur terme.

1. Résultats des enchères principales pour l'attribution des portefeuilles de fréquences en bandes 900 MHz et 1800 MHz en Guyane à compter du 1^{er} mai 2025

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 900 MHz en Guyane**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Digicel AFG	Free Caraïbe	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 900 MHz en Guyane</i>				
Numéro de portefeuille obtenu	4	2	1	3
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	1,6 MHz duplex	5,2 MHz duplex	9,6 MHz duplex	7 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ²	5 MHz duplex	10 MHz duplex	10 MHz duplex	10 MHz duplex
Montant à verser résultant de l'enchère principale	0 €	2 052 052 €	2 052 066 €	2 052 051 €

¹ <https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiques/detail/n/frequences-oultre-mer-211124.html>

² En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz en Guyane**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Digicel AFG	Free Caraïbe	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 1800 MHz en Guyane</i>				
Numéro de portefeuille	2	4	1	3
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	10 MHz duplex	-	14 MHz duplex	6 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ³	20 MHz duplex	15 MHz duplex	20 MHz duplex	20 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	400 054 €	0 €	400 104 €	400 054 €

Les prochaines étapes de la procédure permettront de déterminer la position des fréquences dans les bandes 900 MHz et 1800 MHz en Guyane à compter du 1^{er} mai 2025.

2. Résultats des enchères principales pour l'attribution des portefeuilles de fréquences en bande 1800 MHz en Guadeloupe et en Martinique à compter du 1^{er} mai 2025

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz en Guadeloupe**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Digicel AFG	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 1800 MHz en Guadeloupe</i>			
Numéro de portefeuille	3	1	2
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	10 MHz duplex	15 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁴	15 MHz duplex	20 MHz duplex	20 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	0 €	500 145 €	500 107 €

³ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

⁴ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz en Martinique**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Digicel AFG	Orange	Outremer Telecom
<i>Bande 1800 MHz en Martinique</i>			
Numéro de portefeuille	3	1	2
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	10 MHz duplex	15 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁵	15 MHz duplex	20 MHz duplex	20 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	0 €	500 178 €	500 142 €

Les prochaines étapes de la procédure permettront de déterminer la position des fréquences dans les bandes 1800 MHz et 2,1 GHz en Guadeloupe et en Martinique à compter du 1^{er} mai 2025.

3. Résultats des enchères principales pour l'attribution de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin à compter du 1^{er} mai 2025

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 900 MHz à Saint-Barthélemy**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange
<i>Bande 900 MHz à Saint-Barthélemy</i>			
Numéro de portefeuille	2	1	3
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	5,2 MHz duplex	10 MHz duplex	5 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁶	5,2 MHz duplex	10 MHz duplex	5 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	0 €	0 €	0 €

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 900 MHz à Saint-Martin**, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

⁵ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

⁶ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange	UTS Caraïbe
<i>Bande 900 MHz à Saint-Martin</i>				
Numéro de portefeuille	1	2	3	4
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	6 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁷	6 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	151 €	15 €	0 €	0 €

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz** à Saint-Barthélemy, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange
<i>Bande 1800 MHz à Saint-Barthélemy</i>			
Numéro de portefeuille	3	1	2
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	-	10 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁸	15 MHz duplex	20 MHz duplex	20 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	0 €	22 €	0 €

⁷ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

⁸ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz** à Saint-Martin, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange	UTS Caraïbe
<i>Bande 1800 MHz à Saint-Martin</i>				
Numéro de portefeuille	3	1	2	4
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	9,2 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ⁹	15 MHz duplex	15 MHz duplex	15 MHz duplex	10 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	<i>0 €</i>	<i>7 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 2,1 GHz** à Saint-Barthélemy, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange
<i>Bande 2,1 GHz à Saint-Barthélemy</i>			
Numéro de portefeuille	3	1	2
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	10 MHz duplex	5,4 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ¹⁰	15 MHz duplex	15,2 MHz duplex	15 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	<i>0 €</i>	<i>1 €</i>	<i>0 €</i>

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 2,1 GHz** à Saint-Martin, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

⁹ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

¹⁰ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Candidat	Dauphin Telecom	Digicel AFG	Orange	UTS Caraïbe
Bande 2,1 GHz à Saint-Martin				
Numéro de portefeuille	3 ou 4	1	2	3 ou 4
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	5 MHz duplex	5,2 MHz duplex	5,2 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ¹¹	10 MHz duplex	15 MHz duplex	10,2 MHz duplex	10 MHz duplex
Montant à verser résultant de l'enchère principale	0 €	150 135 €	0 €	0 €

Dans la bande 2,1 GHz à Saint-Martin, les lauréats des portefeuilles n°3 et n°4 n'ont pas pu être déterminés, deux combinaisons ayant toutes les deux obtenu la valeur la plus élevée. Conformément aux modalités d'attribution prévues dans la décision n°2024-1367 de l'Arcep, un tirage au sort sera effectué dans les prochaines semaines pour départager ces deux combinaisons. L'Arcep publiera les résultats de ce tirage au sort.

A l'issue de ce tirage au sort, les prochaines étapes de la procédure permettront de déterminer la position des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin à compter du 1^{er} mai 2025.

4. Résultats des enchères principales pour l'attribution de fréquences dans la bande 1800 MHz à La Réunion à compter du 1^{er} mai 2025

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la **bande 1800 MHz** à La Réunion, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Orange	SRR	Telco OI	Zeop Mobile
Bande 1800 MHz à La Réunion				
Numéro de portefeuille	1	3	2	4
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	17 MHz duplex	18,2 MHz duplex	10 MHz duplex	-
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025 ¹²	20 MHz duplex	18,2 MHz duplex	20 MHz duplex	16,8 MHz duplex
Montant à verser résultant de l'enchère principale	1 088 000 €	1 088 000 €	1 088 000 €	0 €

¹¹ En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

¹² En tenant compte des quantités de fréquences déjà détenues dans la bande au-delà du 1^{er} mai 2025 avant la présente procédure.

Les prochaines étapes de la procédure permettront de déterminer la position des fréquences dans la bande 1800 MHz à La Réunion à compter du 1^{er} mai 2025.

5. Résultats des enchères principales pour l'attribution de fréquences dans la bande 900 MHz à Mayotte à compter du 1^{er} mai 2025

Les fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de fréquences dans la bande 900 MHz à Mayotte, sous réserve que cette dernière soit menée à son terme, sont les suivantes :

Candidat	Orange	SRR	Telco OI
<i>Bande 900 MHz à Mayotte</i>			
Numéro de portefeuille	2	1	3
Quantité de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	10 MHz duplex	15 MHz duplex	10 MHz duplex
Quantité de fréquences totale détenue à compter du 1 ^{er} mai 2025	10 MHz duplex	15 MHz duplex	10 MHz duplex
<i>Montant à verser résultant de l'enchère principale</i>	0 €	3 211 257 €	0 €

Les prochaines étapes de la procédure permettront de déterminer la position des fréquences dans la bande 900 MHz à Mayotte à compter du 1^{er} mai 2025.

Document associé :

- [La page dédiée à la procédure](#)